



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
12 janvier 2004
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 26^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 novembre 2002, à 15 heures

Président : M. Suazo (Honduras)
puis : M. Benmellouk (Vice-Président) (Maroc)
puis : M. Suazo (Président) (Honduras)

Sommaire

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-67704 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (suite)
(A/C.2/57/L.28)

Projet de résolution A/C.2/57/L.28

1. **M. Vallenilla** (Venezuela), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ses auteurs proposent d'améliorer le suivi et l'application des résultats des dernières conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social en créant un groupe de travail qui définirait les modalités de ce suivi. Il espère que le projet de résolution sera accueilli favorablement par les pays développés.

Point 96 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite) (A/57/496)

2. **Mme Escorel de Moraes** (Brésil) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle déclare et dit que la communauté internationale devra dans les années à venir s'attacher à appliquer les décisions des conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique et social et l'encourage à aider le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles, le Programme d'action de la Barbade et le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs.

3. En dépit de ses ressources limitées, le Brésil entend contribuer au développement des pays les moins avancés. À cet égard, il a pris part à diverses initiatives en faveur de la coopération technique, de l'allègement ou de l'annulation de la dette et du renforcement des capacités, notamment à l'égard des pays africains lusophones, et d'autres pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. L'expérience du Brésil dans les domaines de la santé, du VIH/sida, de

l'éducation, de l'agriculture et de la formation professionnelle a également servi dans ces pays où les résultats ont été très encourageants. Convaincu de l'importance de la coopération Sud-Sud comme élément d'appoint de la coopération Nord-Sud, le Brésil est disposé à partager son expérience pratique avec des partenaires de toutes les régions du monde et invite les pays développés et le système des Nations Unies à renforcer leur appui en faveur de cette coopération, notamment par le biais de mécanismes triangulaires.

4. Les chefs d'État et de gouvernement sont convenus dans le Programme d'action et la Déclaration de Bruxelles, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration ministérielle de Doha, le Consensus de Monterrey et les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable qu'il était indispensable de créer un cadre international de développement appelé à sous-tendre et à consolider les efforts des pays en développement. Toutefois, si les flux d'aide publique au développement et les investissements directs n'augmentent pas et si l'allègement de la dette et l'accès au marché des produits des pays en développement ne sont pas facilités, il est peu probable que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints. Le Brésil accueille donc avec satisfaction la campagne du Millénaire lancée par le Secrétaire général pour mieux soutenir ces objectifs.

5. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pourra quant à lui contribuer pour beaucoup à améliorer la qualité de vie dans les pays africains. Le Brésil engage donc la communauté internationale et le système des Nations Unies à appuyer cette initiative et à traduire leurs engagements en actes concrets.

6. **Mme Seljuki** (Afghanistan) se félicite de la création du Bureau du Haut Représentant et demande à la communauté internationale de lui prêter tout le soutien et toute la coopération nécessaire à l'accomplissement de sa tâche et de lui verser des contributions volontaires pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat. Elle se félicite également de la tenue prochaine au Kazakhstan, en 2003, de la réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit. Les pays les moins avancés sans littoral, dont l'Afghanistan, ne peuvent pas être suffisamment compétitifs au sein du système du commerce international en raison de leur éloignement des marchés mondiaux et des coûts élevés du transit, facteurs qui découragent également les

investissements étrangers et autres flux financiers. Cette situation fait que leurs efforts visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable sont constamment réduits à néant.

7. Il est regrettable que la situation difficile des pays les moins avancés ravagés par la guerre n'ait été évoquée ni lors de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue au Bénin en 2002, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Cotonou, ni dans le rapport du Secrétaire général (A/57/496). Ces pays constituent une catégorie à part ayant des besoins particuliers et auxquels le Bureau du Haut Représentant devrait accorder une attention toute particulière.

8. **Mme Gustafson** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis honorent les engagements qu'ils ont pris lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et appuient résolument la mise en oeuvre coordonnée du Programme d'action de Bruxelles, censé reposer sur des stratégies solides de réduction de la pauvreté, formulées en consultation avec les parties intéressées, compte tenu des pratiques optimales tendant à satisfaire les besoins concrets de chaque pays. Le travail du Bureau du Haut Représentant devra être axé sur la défense des intérêts des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ainsi que sur l'intégration du Programme d'action de Bruxelles dans les activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies. La mise en oeuvre du Programme devrait obéir aux principes de responsabilité nationale, de la gestion avisée des affaires publiques et de l'efficacité de l'aide. Il conviendrait en même temps de mettre l'accent sur le commerce et le rôle que les investissements et le secteur privés peuvent jouer dans la promotion du développement.

9. L'oratrice se félicite de ce que diverses entités du système des Nations Unies aient déjà intégré le Programme d'action de Bruxelles dans leurs activités. À cet égard, il convient de souligner le rôle que peuvent jouer le réseau de coordonnateurs résidents du Programme des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies qui s'emploient avec les pouvoirs publics à déterminer les indicateurs de base de la pauvreté et à présenter des rapports sur la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international. Les gouvernements pourront ainsi

réviser en conséquence leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

10. À sa session de fond de 2002, le Conseil économique et social a demandé au Haut Représentant d'étudier en consultation avec les États Membres la manière dont il conviendrait de présenter un rapport détaillé, par exemple sous la forme d'une matrice de résultats. Les États-Unis ne sont pas convaincus que le Bureau du Haut Représentant doive s'occuper de la collecte de données. D'autres organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations gouvernementales et internationales suivent de près les progrès des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Pour suivre les résultats, il serait préférable d'utiliser les outils et données existants, comme par exemple les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté, les indicateurs d'évaluation des progrès accomplis au titre des objectifs internationaux de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et les publications des banques multilatérales de développement qui contiennent des indicateurs économiques et sociaux.

11. L'oratrice réaffirme que son pays craint que le mandat et les fonctions du programme spécial de la CNUCED pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ne fassent double emploi avec les activités du Bureau du Haut Représentant. Par conséquent, elle demande à ces bureaux de renforcer leur coordination, d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer la complémentarité des programmes.

12. Enfin, elle se félicite du travail que mène le Haut Représentant et ses collaborateurs en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ainsi que des mesures qu'ils ont prises pour incorporer le Programme d'action de Bruxelles dans les activités des organismes des Nations Unies, favoriser la création d'instances nationales et promouvoir la coopération régionale Sud-Sud.

13. **M. Cajuste** (Haïti), prenant la parole au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes, dit que plus du tiers des 614 millions d'habitants que comptent les pays les moins avancés survivent avec moins d'un dollar par jour. Aux problèmes structurels de ces

pays s'ajoutent les difficultés de leur intégration à l'économie mondiale. En dépit des importantes mesures d'intégration économique qu'ils ont prises au cours des 10 dernières années, ils n'ont pas obtenu les résultats escomptés : entre 1990 et 2001, leur part dans le commerce mondial a chuté de moitié et représente à peine 1 % du total des transferts de capitaux privés. Le cercle vicieux que constitue un faible taux d'épargne, un faible taux d'investissement et un faible taux de croissance accentue inexorablement la pauvreté et est source de tension sociale et de misère. Cette situation cause un problème aux autres pays dans la mesure où elle constitue déjà une menace pour la mondialisation.

14. Les pays membres de la Communauté des Caraïbes reconnaissent qu'il appartient avant tout aux pays les moins avancés d'assurer leur propre développement, mais que leurs efforts doivent bénéficier du soutien des gouvernements et des organisations internationales en vertu du principe de la responsabilité partagée et de l'établissement de véritables partenariats, en particulier avec la société civile et le secteur privé. Les sept engagements pris à Bruxelles pourraient donner lieu à des progrès significatifs dans les domaines du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, d'où l'importance qu'accorde la Communauté des Caraïbes aux mécanismes d'exécution, de suivi et de supervision prévus dans le document final de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue à Cotonou. Il est encourageant de constater que les auteurs de la déclaration approuvée par la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Doha en novembre 2001, ont reconnu les besoins, les intérêts et les préoccupations des pays les moins avancés et l'importance de les intégrer véritablement au système du commerce mondial. Il faudra que ces pays continuent de bénéficier d'un régime préférentiel dans les domaines commercial et financier.

15. La Communauté des Caraïbes se félicite de la création du Bureau du Haut Représentant. Seul pays de la Communauté des Caraïbes classé dans la catégorie des pays les moins avancés, Haïti doit s'attaquer à trois principaux problèmes : normaliser la situation politique, procéder aux réformes macroéconomiques nécessaires en comblant les profondes lacunes qui existent et s'engager sur la voie du développement humain durable. La communauté internationale doit lui apporter son appui, surtout dans le cadre de la mise en

oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. La Communauté des Caraïbes estime qu'Haïti devrait obtenir un moratoire sur le service de sa dette extérieure, puisqu'il ne fait pas partie du groupe des pays pauvres les plus endettés, ce qui lui permettrait de renforcer sa capacité de production.

16. La lutte contre la pauvreté doit être la priorité absolue de toutes les initiatives internationales. À cet égard, il convient de respecter les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Depuis son adoption en mai 2001, le Programme a enregistré des progrès insuffisants. Les contributions des pays donateurs aux ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies n'ont cessé de baisser, ce qui retardera l'application de toute mesure de lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés. La Communauté des Caraïbes espère donc que des ressources financières seront mobilisées rapidement pour que ces pays puissent se doter d'une solide base structurelle leur permettant d'accroître leur taux de croissance et d'imprimer un nouvel élan à leur économie en vue de parvenir à un développement durable.

17. **M. Musambachime** (Zambie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77, et de la Chine et par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés et s'engage à coopérer pleinement avec le Bureau du Haut Représentant. Il indique qu'il est essentiel de respecter strictement les engagements fixés par le Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 afin d'atténuer la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il estime important que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés soit l'occasion de reconnaître la nécessité d'établir des conditions favorables à la création de richesses dans les pays les moins avancés, et est convaincu que le soutien aux entreprises locales, en particulier aux petites entreprises et aux microentreprises, est un facteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté dans ces pays. Une grande partie de la population des pays pauvres gagne sa vie grâce à ce type d'entreprises et il est déplorable qu'elles ne reçoivent pas tout le soutien qu'elles méritent. Le document de stratégie de lutte contre la pauvreté établi par la Zambie pour 2002-2004 accorde une importance particulière aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux microentreprises,

qui bénéficieront d'un appui commercial, technique et institutionnel. Un intérêt spécial sera porté aux petits exploitants agricoles qui contribuent considérablement à l'économie du pays. La production agricole durable permettra également d'accroître les revenus de ce secteur et d'améliorer la sécurité alimentaire nationale. La délégation zambienne espère que le Programme d'action favorisera la collaboration entre les pays les moins avancés et la communauté internationale en faveur de la promotion d'activités durables visant à la création de richesses dans les pays pauvres. Elle espère aussi que les partenaires de développement soutiendront le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont les éventuelles économies d'échelle et l'effet multiplicateur permettront de réduire le coût du financement du développement. Les difficultés des pays les moins avancés ne sont pas insurmontables et l'appui de la communauté internationale en faveur des programmes de développement les concernant est un investissement qui en vaut bien la peine.

18. *M. Benmellouk (Maroc), Vice-Président, prend la présidence.*

19. **M. dos Santos** (Mozambique) dit que le Programme d'action de Bruxelles offre un cadre indiqué pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable dans les pays les moins avancés, sur la base des principes de la responsabilité nationale et du partenariat entre les pays les moins avancés et la communauté internationale, notamment dans les domaines de l'aide au développement, de l'allègement de la dette et de l'amélioration de l'accès aux marchés des produits des pays pauvres. C'est également sur ces principes que repose le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

20. La délégation mozambicaine se félicite de la création du Bureau du Haut Représentant en application des dispositions de la résolution 56/227 de l'Assemblée générale. Elle souligne le rôle que continuera de jouer la CNUCED dans la mise en oeuvre du Programme d'action au titre de l'examen et de l'analyse des politiques, de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Elle engage l'une et l'autre institutions à poursuivre coopération bilatérale et à coordonner leurs activités avec celles d'autres organismes, programmes et fonds des Nations Unies ainsi qu'avec les instances de développement et les institutions régionales en vue de réaliser les objectifs

du Programme d'action. La délégation mozambicaine souligne qu'il importe d'incorporer sans tarder dans les activités de développement les mesures prévues dans le Programme d'action, surtout aux niveaux national et régional.

21. L'orateur déplore que ni le Bureau du Haut Représentant ni la CNUCED ne disposent actuellement des ressources nécessaires et juge inapproprié le système de financement appliqué jusqu'ici au Bureau et basé sur le budget ordinaire, le détachement de fonctionnaires d'autres départements de l'Organisation et les fonds extrabudgétaires. Le Bureau et la CNUCED doivent être financés exclusivement à l'aide de ressources du budget ordinaire, qui doit augmenter pour que les deux institutions fonctionnent bien.

22. **M. Adhikari** (Népal) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77, et de la Chine et par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés. La récession économique et le problème du terrorisme ont détourné l'attention du monde de la mise en oeuvre du programme d'action adopté il y a plus d'un an à Bruxelles, et la situation des pays les moins avancés s'est aggravée de manière alarmante. La pauvreté et les conflits se sont accentués et si la communauté internationale n'adopte pas des mesures urgentes, il sera impossible d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, en particulier celui visant à réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015. La délégation népalaise considère que seule une coopération véritable entre tous permettra d'y parvenir. Il convient d'intensifier l'aide publique au développement, d'adopter des mesures complémentaires d'allègement de la dette, d'accroître les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés et d'améliorer l'accès aux marchés des produits de ces pays. La mondialisation a davantage encore marginalisé les pays les moins avancés, dont la plupart continuent d'être exclus de l'Organisation mondiale du commerce.

23. La délégation népalaise exprime sa gratitude aux partenaires de développement qui ont versé des fonds pour aider les pays pauvres et les encourage à continuer dans ce sens. Elle se félicite en outre des conclusions de la réunion du Groupe des Huit tenue à Kananaskis (Canada) et espère que les pays les plus riches tiendront leur promesse d'aider les plus pauvres. Elle souligne également l'importance de la coopération Sud-Sud, et exprime sa reconnaissance à l'ONU pour

le rôle qu'elle joue dans la promotion du développement des pays les moins avancés, précisément grâce à la création du Bureau du Haut Représentant et à l'intégration du Programme d'action de Bruxelles à ses fonds, programmes et activités. Elle fait néanmoins valoir que le Bureau du Haut Représentant doit disposer de davantage de ressources pour pouvoir mener à bien le Programme d'action.

24. **M. Erwa** (Soudan) appuie les déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77, et de la Chine et par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés, et constate avec une vive préoccupation que la résolution de l'Assemblée générale relative à la création du Bureau du Haut Représentant n'a pas été strictement appliquée dans la mesure où, contrairement à ce que l'on croit depuis près d'un an, ce bureau fonctionne avec des effectifs limités. Il faut espérer que les pays développés répondront favorablement à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils prêtent toute forme d'aide et d'appui au Bureau, notamment en versant des contributions volontaires, afin que le Haut Représentant puisse s'acquitter de son rôle de soutien dans la mise oeuvre du Programme d'action de Bruxelles.

25. Le Soudan se félicite de la déclaration faite par le Gouvernement suédois en octobre dernier, dans laquelle il a fait part de son intention d'augmenter de 1 % le montant de son aide publique au développement et invite les autres États à suivre cet exemple. Il faut définir de nouveaux objectifs d'assistance en faveur des pays les moins avancés; trouver une solution radicale à la crise de la dette extérieure et envisager la possibilité de l'annuler, notamment dans le cas des pays dont l'infrastructure économique et sociale de base a été ravagée par les conflits; participer à la lutte contre la paludisme, le VIH/sida et la tuberculose; promouvoir les capacités de production et la compétitivité des pays les moins avancés, leur ouvrir l'accès aux marchés, et faciliter leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce; et favoriser le transfert de technologie à des conditions de faveur. À cet égard, l'ONU, devrait mettre en place par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les données technologiques et la communication, un programme pratique destiné à combler le fossé numérique, qui accentue l'isolement des pays les moins avancés sur la scène internationale.

26. Le Soudan espère que le prochain rapport du Secrétaire général sur la question examinera en détail les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Bruxelles et l'application des décisions issues des grandes conférences internationales, précisera les principales difficultés rencontrées et énoncera des propositions concrètes destinées à y remédier.

27. Pour conclure, l'orateur souscrit énergiquement aux observations du Cap-Vert concernant la révision de la classification des pays les moins avancés qui devrait avoir lieu en 2004. Le Soudan demande à ce qu'il soit procédé à une analyse objective de tout les indicateurs afin que l'on parvienne à une décision pertinente pour assurer une transition souple et juste dans les pays qui ne remplissent plus les conditions requises pour figurer dans la catégorie des pays les moins avancés, afin d'éviter que leurs économies n'en pâtissent.

28. **M. Abreha** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie est résolue à mener à bien le Programme d'action de Bruxelles. Son pays accueille avec satisfaction les mesures prises par les partenaires de développement pour ouvrir leurs marchés aux exportations des pays les moins avancés et réduire le fardeau de la dette dans le cadre à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. À cet égard, il prend note en s'en félicitant de l'initiative de l'Union européenne « Tout moins les armes » et de la loi adoptée par les États-Unis d'Amérique relative à la croissance économique et aux possibilités d'investissement en Afrique. L'Éthiopie se félicite également de ce que le Groupe des Huit est convenu de donner libre accès aux produits provenant des pays les moins avancés, sans les assujettir à des charges ou à des contingentements comme le veut l'objectif, et espère que cet objectif se concrétisera. La délégation éthiopienne se félicite également de la décision prise par le Groupe des Huit à Kananaskis de verser 1 milliard de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour les pays pauvres très endettés, et encourage tous les créanciers officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait à s'associer pleinement à cette initiative. L'Éthiopie souligne également qu'il faut continuer à s'assurer que le coût de l'allègement de la dette ne se répercute pas sur les ressources destinées à l'Agency for International Development.

29. L'Éthiopie saisit cette occasion pour souligner qu'il faut trouver une solution immédiate à l'effondrement et aux fluctuations des cours des

produits primaires en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action.

30. **Mme Rahantabololo** (Madagascar) souscrit aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77, et de la Chine et par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés et se félicite de ce que les divers organismes du système des Nations Unies aient incorporé le Programme d'action de Bruxelles à leurs programmes de travail respectifs.

31. Pour sa part, Madagascar a élaboré divers programmes de développement qui s'inscrivent dans un cadre global de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement accorde la priorité à la population rurale qui constitue 85 % de la population total du pays, et aux jeunes, qui en représentent près de la moitié, et met tout en oeuvre pour réaliser l'objectif fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation de réduire, d'ici à 2015 le nombre de personnes sous-alimentées. C'est ainsi que Madagascar a fait appel à la coopération Sud-Sud pour accroître sa production de riz et souhaite à cet égard exprimer sa gratitude au Gouvernement vietnamien qui a détaché à Madagascar des experts afin de partager son savoir-faire et ses connaissances. Le Gouvernement malgache accorde également une attention toute particulière aux femmes des zones rurales qui bénéficient de l'appui financier de partenaires bilatéraux, comme le Japon et la Norvège, et multilatéraux, comme la FAO. Bien que les résultats soient encourageants, il reste encore beaucoup à faire dans des domaines essentiels tels que l'infrastructure routière et la conservation et le stockage des denrées périssables. Les jeunes sont la priorité majeure de la politique de développement et le principal objectif du programme national d'éducation qui vise à augmenter le taux net de scolarisation en améliorant le contenu des programmes scolaires et en reconstruisant les écoles détruites par les cyclones. Bien que le taux de prévalence du VIH/sida reste inférieur à 1 %, un programme national de lutte contre cette pandémie a été mis en place sous la direction du chef du Gouvernement. Enfin, l'oratrice dit qu'étant basée sur l'agriculture, l'économie malgache est soumise aux aléas climatiques, et que Madagascar souhaite renforcer la coopération internationale dans ce domaine afin de renforcer celle dont il bénéficie déjà dans le cadre de la Commission de l'océan Indien, grâce à une aide technique et financière considérable de l'Union européenne.

32. **Mme Held** (Suriname) s'associe aux déclarations faites par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par Haïti au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes. Bien que Suriname ne fasse pas partie des pays les moins avancés, sa délégation souhaiterait saisir cette occasion pour évoquer brièvement un sujet qui la préoccupe. En effet, si l'on n'y prête pas suffisamment garde, les pays en développement qui ne figurent pas sur la liste en question en feront bientôt partie. À l'instar d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, Suriname tente de se remettre des coups d'État militaires et des guerres civiles, et lutte contre la drogue et la délinquance issues de ces phénomènes, alors que des pratiques peu viables dans les domaines de la sylviculture, de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation minière risquent de poser des problèmes environnementaux dans l'avenir.

33. Jusqu'en 1980, le Suriname était considéré comme relativement développé, avec une classe moyenne prospère et une monnaie forte et stable. Actuellement, le florin surinamais est très dévalué, plus de 60 % des familles vivent en-dessous du seuil de pauvreté et les femmes, qui jouent un rôle clef dans le développement du pays en tant que soutien de famille, se heurtent à de graves problèmes d'emploi. Si des mesures adéquates ne sont pas adoptées aux niveaux national et international, nombre de pays en développement comme le Suriname viendront grossir les rangs des pays les moins avancés. Ce phénomène aura pour conséquence de rendre difficile la réalisation des objectifs de développement fixés lors du Sommet du Millénaire, aussi bien par les pays en développement que par la communauté internationale tout entière et compromettra aussi l'application des accords concertés issus des différents sommets mondiaux.

34. L'oratrice encourage donc les entreprises multinationales à investir dans les pays en développement et exhorte les organisations monétaires internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods à faciliter l'accès des pays en développement à l'aide publique au développement et à doubler le volume de cette assistance par rapport à son niveau actuel, condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement issus du Sommet du Millénaire

35. *M. Suazo (Honduras), Président, reprend la présidence.*

36. **M. Nteturuye** (Burundi) associe sa délégation aux déclarations faites par les représentants du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Bénin au nom des pays les moins avancés et déclare que le Bureau du Haut Représentant devra axer ses efforts sur quatre domaines prioritaires du Programme d'action de Bruxelles. Premièrement, il doit remédier à la pauvreté extrême qui afflige la majeure partie de la population des pays les moins avancés. Il devra en particulier appeler l'attention des partenaires de développement sur la situation particulièrement grave des pays africains les moins avancés. Pour cela, il devra collaborer constamment avec la Commission économique pour l'Afrique et avec le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, la Conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue à Cotonou du 5 au 7 août 2002 a souligné qu'il fallait créer un fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, qui serait administré par le Bureau du Haut Représentant.

37. Deuxièmement, le lourd fardeau de la dette extérieure est un trait caractéristique des pays les moins avancés, qui contribue à la généralisation de la pauvreté et à la stagnation économique. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés n'apporte pas une solution à long terme et il faut rapidement prévoir d'autres solutions pour financer de nouvelles réductions de dette.

38. Troisièmement, l'engagement pris à Bruxelles par les pays donateurs d'affecter aux pays les moins avancés une aide publique au développement équivalant à 0,2 % de leur PNB, peut avoir des effets positifs, mais est insuffisant et n'a pas encore été tenu, pas plus que ne sont concrétisées les annonces de contributions faites à Monterrey, Kananaskis et Johannesburg. Selon la CNUCED et la Banque mondiale, cette aide doit doubler pour que les pays les moins avancés puissent atteindre les objectifs internationaux en matière de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, l'assistance doit être formulée et orientée avec l'aide des institutions gouvernementales plutôt que l'inverse et l'orateur prie instamment le Bureau du Haut Représentant d'encourager le choix de critères similaires.

39. Quatrièmement, certains des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ou insulaires sont en proie à des conflits généralement dus aux liens entre pauvreté et guerre. Les pays riches

suspendent leur aide économique jusqu'à ce qu'ils entrevoient les leurs d'un règlement du conflit. Le cas du Burundi, qui a connu pareille situation, prouve que l'absence d'aide à la population peut faire échouer les processus de paix les plus solides. Le Bureau du Haut Représentant devra donc travailler en concertation avec les mécanismes récemment créés au sein du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité et des institutions de Bretton Woods pour aider les pays en conflit à surmonter ces situations, surtout lorsqu'ils sont en plus privés de littoral.

40. **M. Munbey Wafula** (Ouganda) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés et dit que la création du Bureau du Haut Représentant jette les bases d'un suivi coordonné et cohérent du Programme d'action de Bruxelles. Le succès du Bureau dépendra de l'efficacité de sa coordination et de sa coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, en particulier la CNUCED. Il faut garantir la viabilité et l'efficacité du mécanisme de suivi, car son absence explique que les deux programmes d'action antérieurs n'aient pas été à même d'apporter des améliorations tangibles dans la vie de plus de 600 millions d'habitants des pays les moins avancés.

41. L'orateur se félicite des efforts faits par le Haut Représentant pour concentrer l'attention de la communauté internationale sur la situation des pays les moins avancés d'Afrique, qui ont conduit les Ministres africains des finances et du développement à assurer la complémentarité entre le processus de mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

42. Les investissements étrangers directs sont essentiels à la croissance économique des pays les moins avancés, compte tenu surtout de la diminution constante des flux d'aide publique au développement. Cela étant, l'orateur prie instamment le Haut Représentant de continuer à mobiliser l'assistance internationale en faveur des pays les moins avancés en vue de créer un cadre favorable aux investissements étrangers directs et au renforcement de leurs capacités institutionnelles et humaines.

43. Le Bureau du Haut Représentant devra continuer à incorporer la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles dans les programmes de travail des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales compétentes, à s'attacher à

superviser l'application des décisions des organes directeurs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin d'accroître l'assistance destinée aux pays les moins avancés.

44. L'Ouganda fait non seulement partie des pays les moins avancés, mais également des pays sans littoral. Il souffre en conséquence du double désavantage de son éloignement des principaux marchés d'exportation et des coûts élevés des produits manufacturés importés ainsi que des transactions commerciales. La pénurie des moyens de transport sape la compétitivité des pays en développement sans littoral d'Afrique dont la plupart consacrent 40 % de leurs recettes d'exportation aux services de transports. Si ce problème n'est pas réglé, il sera impossible de les intégrer à l'économie mondiale. Dans ce contexte, le Gouvernement ougandais juge éminemment importante la prochaine Conférence ministérielle internationale qui se tiendra en août 2003 au Kazakhstan entre les pays en développement sans littoral et de transit et les pays donateurs. L'orateur lance un appel aux pays donateurs et aux pays de transit pour qu'ils participent activement au processus préparatoire de cette Conférence et contribuent à ce qu'elle imprime un élan à la coopération mutuelle visant à réduire sensiblement les coûts élevés des transactions commerciales grâce à la création de systèmes de transport en transit plus efficaces.

La séance est levée à 17 h 10.